



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-05-01

Séance du 26 septembre 2024

Date de la convocation :

20 septembre 2024

Affichage de la convocation :

20 septembre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
 présents : 15
 procurations : 9
 absents : 3
 votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à C. CHARTON), Martine TERRIER (Procuration à L. EXTIER-PONS), Rodolphe EZNACK (Procuration à D. JUHEN), Bernard MATEOS (Procuration à A. VIEUX), Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 11 mai 2023 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 11 mai 2023 pour la période du 3 juin au 27 août et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137624A0013	NON PREEMPTION	21/06/2024	Chemin des bottes, Les ranches	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0014	NON PREEMPTION	28/06/2024	Boulevard M.Cusin	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0015	NON PREEMPTION	09/07/2024	14 avenue du Maquis de l'Ain	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0016	NON PREEMPTION	10/07/2024	3 rue Guynemer	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0017	NON PREEMPTION	12/07/2024	11 chemin de saint martin	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0018	NON PREEMPTION	15/07/2024	6 rue du figuier	Bâti sur terrain propre

DIA00137624A0019	NON PREEMPTION	17/07/2024	28 rue des Andrés	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0020	NON PREEMPTION	22/07/2024	Les Allées Symphonie Boulevard M. Cusin	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0021	NON PREEMPTION	08/08/2024	rue du Vieux Moulin	Non bâti
DIA00137624A0022	NON PREEMPTION	08/08/2024	1 chemin du Pilon	Non bâti
DIA00137624A0023	NON PREEMPTION	08/08/2024	5550 chemin du Pilon	Non bâti
DIA00137624A0024	NON PREEMPTION	23/08/2024	66 route de Genève	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0025	NON PREEMPTION	27/08/2024	1 bis rue du Torrent	Bâti sur terrain propre

2- Délivrances et reprises de concessions cimetièrè

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
06/06/2024	Case n°04	15	Renouv.
06/06/2024	AC n°05	30	Renouv.
03/06/2024	G n°39	15	Renouv.
07/06/2024	L n°18	15	Renouv.
10/06/2024	K n°26	30	Renouv.
10/06/2024	L n°29	15	Renouv.
10/06/2024	G n°01	15	Renouv.
11/06/2024	C n°31	30	Renouv.
18/07/2024	G n°53	15	Renouv.
16/07/2024	G n°49	15	Renouv.
18/07/2024	D n°37	50	Renouv.
02/07/2024	K n°25	30	Renouv.
15/07/2024	G n°31	15	Renouv.
18/06/2024	C n°25	30	Renouv.
15/07/2024	B n°88	30	Renouv.
17/07/2024	C n°19	30	Renouv.
23/07/2024	B n°79	30	Renouv.
25/07/2024	B n°04	30	Renouv.
29/07/2024	G n°43	15	Renouv.
19/08/2024	Case n°34	15	CN

3- Marchés publics passés sous la forme adaptée

Titre	N°marché	Entreprise	Code Postal	Montant HT	Montant TTC	Date de notification
Fournitures et installations photovoltaïques	2023-01-S	NOVHA SOLAIRE	69120	50 690 €	60 828 €	11/09/2024
TRANCHE FERME						
Phase 1 – Restaurant scolaire						
Etude				3 490 €		
Fourniture des panneaux, composants et pose				36 500€		
Phase 2 – Police municipale						
Etude structure				1 100 €		



Etude de capacité solaire et économique	600 €		
Sous-total tranche ferme	41 690 €		
TRANCHE OPTIONNELLE			
Fourniture et pose – Police municipale	9 000 €		
Sous-total tranche optionnelle	9 000 €		
TOTAL	50 690 €		

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire

Pierre GOUBET



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le



ID : 001-210103768-20240926-2409DELIBCM_1-DE

